

RISQUE INCENDIE : CONSIGNES D'ÉVACUATION

Mai 2019 – V1

Dans les établissements de **plus de 50 personnes**, ainsi que dans **l'ensemble des établissements où sont manipulées des matières inflammables** (quelle que soit leur taille), le code du travail impose à l'employeur d'établir une **consigne incendie** (article R4227-37).

Son affichage, de manière apparente, est obligatoire :

1° Dans chaque local pouvant accueillir plus de 5 personnes et dans chaque local où sont entreposées ou manipulées des produits facilement inflammables ou des matières susceptibles de prendre feu instantanément au contact d'une flamme ou d'une étincelle,

2° Dans chaque local ou dans chaque dégagement desservant un groupe de locaux dans les autres cas.

Dans les établissements de **moins de 50 salariés**, des **instructions** sont établies, permettant d'assurer l'évacuation des personnes présentes dans les locaux.

Pour répondre à votre obligation documentaire, le SPST Centre Alsace vous propose une trame de consignes, téléchargeable sur notre site internet, ou fournie sur simple de demande.

Consignes de sécurité	
	INCIDENT (Fumée, odeur anormale, ...) Prévenez immédiatement
	ACCIDENT ou malaise Prévenez immédiatement
	INCENDIE Toute personne apercevant un début de feu doit déclencher l'alarme - En appelant le : 18 - En brisant la glace du boîtier d'alarme le plus proche - Attaquez le feu avec l'extincteur approprié le plus proche sans attendre l'arrivée du personnel spécialement désigné
	EVACUATION A l'audition du signal d'évacuation ou sur ordre d'un responsable En suivant les consignes des guides et des serre-files, dirigez-vous dans le calme et sans précipitation vers l'issue la plus proche en évitant la fumée
MATERIEL D'EXTINCTION ET DE SECOURS A DISPOSITION	
PERSONNEL D'INTERVENTION	
PERSONNEL D'EVACUATION	
GUIDE-FILES	SERRE-FILES
Rejoignez le point de rassemblement	

Trame mise à disposition par le SPST Centre Alsace Mai 2019-V1



Rendez-vous sur notre site internet www.spst.fr pour en apprendre plus sur le risque incendie grâce à nos Lettres d'Information.

